Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20160321-VD20160321-009-DE

Date de télétransmission : 22/03/2016 Date de réception préfecture : 22/03/2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 21 mars 2016



Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES -

M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICHI (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

44-48, rue de Chenôve - 2 bis, rue Armand Thibaut - Acquisition d'emprises foncières sur Dijon Habitat

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 8 novembre 2010, 27 juin et 22 décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé la cession à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon de trois propriétés situées 44-48, rue de Chenôve, permettant, après démolition, la réalisation d'une opération de construction d'habitat locatif aidé. Le cessionnaire s'est obligé à rétrocéder à la Ville les parcelles situées dans les emprises de la mise à l'alignement des rues de Chenôve et Armand Thibaut, à titre gratuit.

Le programme immobilier de vingt-cinq logements étant aujourd'hui achevé, il est proposé d'acquérir sur Dijon Habitat les emprises aménagées pour l'élargissement de ces deux voies, d'une superficie totale de 144 m², issues de la division des parcelles cadastrées section DN n°130, 131 et 132, moyennant la somme symbolique d'un euro. Il est précisé que ces alignements seront mis à disposition du Grand Dijon dans le cadre de la compétence voirie.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 dans le cadre de la mise à l'alignement des rues de Chenôve et Armand Thibaut, décider l'acquisition par la Ville sur Dijon Habitat, représentée par son Directeur Général, 2, rue du Maréchal Leclerc BP 87027 21000 Dijon, des emprises foncières d'une superficie totale de 144 m², issues de la division des parcelles cadastrées section DN n°130, 131 et 132, moyennant la somme symbolique d'un euro, telles que ces emprises sont représentées sur le plan ci-joint ;
- 2 dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 48 Contre: 10

Ne participe pas au vote : 1